

« Pourquoi s'opposer à la vidéosurveillance si on a rien à se reprocher ? »

Dormez tranquille, la mairie veille sur votre tranquillité !

Tranquillisé, enfin pas toute la journée, en fin de soirée et jusqu'au matin, plus personne ne sera là pour visionner les images !

Pourquoi mettre en place ces systèmes dont toutes les études fiables affirment qu'ils sont inefficaces, inutiles et dispendieux des deniers publics et qu'ils ne protègent personne ?

Ils ne sont qu'une aide à la police pour élucider plus rapidement dans 3% des cas les enquêtes policières.

L'argument est régulièrement avancé par les défenseurs de l'extension des systèmes de surveillance du public est : chacun accepte finalement et même avec quelque indifférence d'être fiché, observé, repéré, tracé, profilé, sans souvent même en avoir conscience, mais un principe de justice veut que toute personne soit considérée innocente jusqu'au jour où il est établi qu'elle est coupable et l'article 1 de la loi de 1978 précise que l'informatique doit être au service de chaque citoyen ; elle ne doit pas porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques.

La vidéosurveillance inverse la situation : toute personne filmée devra prouver qu'elle n'est pas en cause. Tout le monde devient fautif ou suspect potentiel et sous couvert du bien-être sécuritaire, les libertés reculent. Chaque citoyen est placé en situation de suspect permanent sans qu'il en soit informé, les expériences menées pointent les limites de la vidéosurveillance et son manque d'efficacité, les bilans de fonctionnement ont conduit certains pays à réduire son emploi, voire à l'abandonner.

Au regard des diverses expériences, internationales et nationales, l'impression qui se dégage est que, c'est plus le sentiment d'insécurité que l'insécurité elle-même qui est combattu et dans un certain nombre de situations, il apparaît que l'installation de caméras de vidéosurveillance n'a fait que déplacer la délinquance vers d'autres lieux. On constate aussi qu'aucune statistique officielle, aucun rapport aisément accessible n'est disponible malgré la multiplication des installations de caméras sur le territoire.